

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Andreas Wüthrich et consorts - Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés

1. PRÉAMBULE

Le rapport de minorité est établi au nom de Madame la Députée Claire Richard et de Messieurs les Députés Hugues Gander, Claude Schwab et Andreas Wüthrich.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Sur le fond il n'y a pas de divergence quant à l'essentiel du rapport de majorité et les commissaires de minorité ont pris acte du fait que les services de l'État ont établi une stratégie avec huit objectifs opérationnels. Cette politique répond avec satisfaction aux questions du motionnaire, qui a transformé sa motion en postulat.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ

La divergence avec la majorité de la commission tient à la question de la publicité d'une telle stratégie. La minorité estime que les grandes lignes de la politique en matière des ressources énergétiques du bois doivent être mieux connues que par un simple rapport de commission. Dans la mesure où les services de l'État sont disposés à communiquer les éléments qu'ils ont établis, il paraît préférable à la minorité que cela ne se fasse pas de manière confidentielle dans le cadre d'un débat de commission, mais qu'il y ait un rapport signé et assumé par le Conseil d'État, rapport qui, après débat devant le Grand Conseil, pourra être mis à disposition des communes et des privés qui envisagent d'utiliser les ressources de proximité du bois-énergie local.

4. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat.

Lieu, le 24 septembre 2018.

Le rapporteur de minorité:
(signé) Claude Schwab